

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
ORDRE DU JOUR  
10 AOÛT 2021**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 13 juillet 2021
  - 3.2 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 22 juillet 2021
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Dépôt - Rapport SSI - Juillet 2021
  - 5.2 SSI - Embauche d'un nouveau pompier monsieur Maxime Viens
  - 5.3 Autorisation - Signatures de l'entente de fournitures de services en matière de sécurité incendie entre les municipalités de St-Cyprien et Napierville
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1 Dépôt - État des revenus et dépenses - Juillet 2021
  - 6.2 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 juillet 2021
  - 6.3 Maire suppléant - Nomination
  - 6.4 Autorisation - Non-émission du compte de taxes de lots orphelin
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
  - 7.1 Adoption - 2ième projet du règlement - Dépôt de la consultation écrite - Règlement no.503 - Règlement portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à ajouter le groupe d'usage C3 à la zone C-202 et C-204, d'ajouter à la zone C-202, en tant qu'usage spécifiquement autorisé, un établissement hôtelier comprenant un hôtel ou un motel et de modifier les grilles de spécifications des zones C-202 et C-204 en accordance avec les modifications effectuées.
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
  - 8.1 Dépôt - Rapport Urbanisme - Juillet 2021
- 9 TRAVAUX PUBLICS
  - 9.1 Rapport - Travaux Publics - juillet 2021
  - 9.2 Autorisation du décompte progressif no.2 - Réfection de la montée Castagne, la montée de l'École et le rang des Patriotes sud
  - 9.3 Mandat - Services d'ingénierie pour la réfection du secteur des Arpents-Verts
  - 9.4 Mandat - Contrat pour abattage d'arbres
  - 9.5 Autorisation de rétrocession du lot 5 827 049
  - 9.6 Autorisation - Dépôt de la programmation TECQ 2019-2023
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
  - 10.1 MADA - Contrat site internet Coup de main, coup de cœur
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
  - 11.1 Aucun
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 10 août 2021 à 20h au 121,  
rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean Cheney, maire  
M. Michel Monette conseiller poste #1  
M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2  
M. Martin Van Winden conseiller poste #3  
M. Maurice Boissy conseiller poste #4  
Mme Carole Forget conseillère poste #5  
M. Jérémie Letellier conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Cheney;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix - Directeur général & secrétaire-trésorier

Absence motivée:

**2021-08-169 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de Mme Carole Forget,  
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-08-170 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Michel Monette,  
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- 5.3 - Autorisation - Signatures de l'entente de fournitures de services en matière de sécurité incendie entre les municipalités de St-Cyprien et Napierville
- 6.4 - Autorisation - Non-émission du comptes de taxes de lots orphelin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2021-08-171 Procès-verbal - Séance ordinaire du 13 juillet 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-08-172 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 22 juillet 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

Aucunes questions n'ont été soumises à ce moment de la séance

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **Dépôt - Rapport SSI - Juillet 2021**

#### **2021-08-173 SSI - Embauche d'un nouveau pompier monsieur Maxime Viens**

01. Considérant la résolution no.2021-07-164 adoptée par Napierville;

02. Considérant la signature d'une entente intermunicipale en délégation de compétence avec la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu effective en date du 01 avril 2020;

03. Considérant que le Directeur du Service de Sécurité incendies recommande l'embauche du pompier, monsieur Maxime Viens, afin d'optimiser la couverture de cette nouvelle desserte;

04. Considérant que le candidat éligible au poste a réussi les formations nécessaires dans le cadre du poste de pompier pour le service de Sécurité Incendies des municipalités de Napierville/Saint-Cyprien;

Il est proposé par M. Michel Monette,

Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la résolution no.2021-07-164 adoptée par Napierville;

D'autoriser l'embauche de monsieur Maxime Viens à titre de pompier au sein du Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien affecté à la caserne de Saint-Blaise-sur-Richelieu au taux horaire et conditions selon la convention collective en vigueur;

De transmettre une copie de cette résolution à la municipalité de Napierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2021-08-174 Autorisation - Signatures de l'entente de fournitures de services en matière de sécurité incendie entre les municipalités de St-Cyprien et Napierville**

01. Considérant la volonté mutuel des conseils municipaux de St-Cyprien et de Napierville;

02. Considérant le projet d'entente joint à la présente résolution.

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Il est proposé par M. Jean Cheney,  
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la direction générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale en matière de sécurité incendie entre les municipalités de St-Cyprien et Napierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES**

#### **Dépôt - État des revenus et dépenses - Juillet 2021**

**2021-08-175 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 juillet 2021**

Sur proposition de M. Jean-Marie Mercier,  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 juillet 2021 au montant de 479,460.90\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-08-176 Maire suppléant - Nomination**

01. Considérant la nomination de Monsieur Jean-Marie Mercier au poste de maire suppléant en mai 2021;

02. Considérant que le mandat de trois mois se termine à la séance ordinaire du mois d'août;

03. Considérant que le mandat de trois mois va se terminer en novembre 2021.

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

De nommer Monsieur Martin Van Winden au poste de maire suppléant pour une période de trois (3) mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-08-177 Autorisation - Non-émission du comptes de taxes de lots orphelin**

01. Considérant que les lots concernés par la présente résolution ont été déterminés comme étant orphelin;

02. Considérant que les comptes de taxes qui seraient émis pour ces lots ne seront jamais payés;

03. Considérant que le montant des taxes liés à ces lots est d'un total de 159,06\$.

Il est proposé par M. Martin Van Winden,  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le département des finances à ne pas émettre les comptes de taxes pour les matricules 1 208 55 8438 et 1 208 57 3240.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

**2021-08-178** **Adoption du 2ième projet de règlement & Dépôt de la consultation écrite - Règlement no.503 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à ajouter le groupe d'usage C3 à la zone C-202 et C-204, d'ajouter à la zone C-202, en tant qu'usage spécifiquement autorisé, un établissement hôtelier comprenant un hôtel ou un motel et de modifier les grilles de spécifications des zones C-202 et C-204 en accordance avec les modifications effectuée**

01. Considérant le dépôt du résumé de la consultation écrite dans le cadre du processus d'adoption du règlement no.503;

02. Considérant le 2ième projet de règlement sans modification dans le cadre du processus d'adoption du règlement no.503.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le 2ième projet de règlement dans le cadre du processus d'adoption du règlement no.503 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à ajouter le groupe d'usage C3 à la zone C-202 et C-204, d'ajouter à la zone C-202, en tant qu'usage spécifiquement autorisé, un établissement hôtelier comprenant un hôtel ou un motel et de modifier les grilles de spécifications des zones C-202 et C-204 en accordance avec les modifications effectuées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT**

**Dépôt - Rapport Urbanisme - Juillet 2021**

**TRAVAUX PUBLICS**

**Rapport - Travaux Publics - juillet 2021**

**2021-08-179** **Autorisation du décompte progressif no.2 - Réfection de la montée Castagne, la montée de l'École et le rang des Patriotes sud**

01. Considérant l'octroi d'un mandat de réfection de la montée Castagne, de la Montée de l'École et du rang des Patriotes Sud à l'entreprise Eurovia;

02. Considérant le dépôt d'une recommandation de paiement du décompte progressif no.2 provenant de Monsieur François Desjardins, directeur de projecteur chez Shellex groupe conseil;

03. Considérant que le montant du décompte progressif no.2 est de 271,233.34\$ incluant toutes les taxes applicables et une retenue contractuelle de 10%.

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement du décompte progressif no.2 au montant de 271,233.34\$ incluant toutes les taxes applicables et une retenue contractuelle de 10%

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-08-180** **Mandat - Contrat pour abattage d'arbres**

01. CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir les arbres situés sur le territoire de la municipalité;

02. CONSIDÉRANT que 28 arbres de gros calibre demandent une intervention rapide afin de maintenir la sécurité des voies publiques et des citoyens;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

03. CONSIDÉRANT une soumission d'Habitarbre au taux horaire de 150\$ pour un montant maximum de 80 heures;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat d'abattage des arbres dangereux sur le territoire à Habitarbre pour un montant maximum de 13,797.00\$ taxes comprises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2021-08-181 Mandat - Services d'ingénierie pour la réfection du secteur des Arpents-Verts**

01. CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la chaussée pour le secteur des Arpents-Verts sont prévus dans le Plan Triennal d'Immobilisation pour 2022;

02. CONSIDÉRANT une offre de service d'ingénierie de la part de la firme Shellex pour un montant de 13,700.00\$ taxes en sus;

03. CONSIDÉRANT que cette offre inclus les études préparatoires, l'assistance pour l'obtention de subvention, la réalisation des plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la gestion de l'appel d'offres dans le cadre des travaux;

Il est proposé par M. Martin Van Winden  
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser e mandat de services professionnels en lien avec l'offre de services no. 02-262-21-M déposée par la firme Shellex au montant de 13,700.00\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2021-08-182 Autorisation de rétrocession du lot 5 827 049**

01. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien est propriétaire du lot 5 827 049;

02. Considérant que cette emprise n'a aucune utilité municipale apparente;

03. Considérant que Monsieur Steve Grégoire a manifesté son intérêt à la Municipalité quant à l'acquisition du lot 5 827 049;

04. Considérant que Monsieur Grégoire est propriétaire des lots limitrophes;

05. Considérant que toutes les démarches quant à une rétrocession seront aux frais de l'acquéreur.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De reporter ce point à une séance ultérieure, car les membres du conseil nécessite plus d'informations en lien avec le dossier avant de se prononcer sur une décision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2021-08-183 Autorisation - Dépôt de la programmation TECQ 2019-2023**

01. CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

02. CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'engager la municipalité à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

D'engager la municipalité à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

D'approuver le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.001 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

D'engager la municipalité à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

D'engager la municipalité à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'attester par la présente que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **LOISIRS, CULTURE & FAMILLE**

#### **2021-08-184 MADA - Contrat site internet Coup de main, coup de coeur**

01. Considérant la refonte de la politique MADA;

02. Considérant un besoin exprimé par les citoyens d'obtenir de l'aide pour de multiples petits travaux pour la maison;

03. Considérant l'élaboration du projet "Coup de main, coup de coeur" visant à venir combler ces besoins par le jumelage des bénévoles avec les citoyens;

04. Considérant la nécessité d'élaborer un site internet exclusivement destiné à ce projet;

05. Considérant une offre de services de Brio Marketing au montant de 5,576.29\$ taxes incluses;

06. Considérant la volonté de partager les coûts avec la municipalité par le Services d'Action Bénévoles de Napierville.

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier

Appuyé par Mme Carole Forget et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat de création d'un site internet à Brio Marketing;

D'approuver une dépense approximative de 5,576.29\$ taxes incluses dans le cadre de ce contrat;

D'imputer une somme de 2,000\$ provenant de diverses subventions gouvernementales à cette dépense;

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

D'autoriser la signature d'un protocole d'entente pour la séparation des coûts entre la Municipalité et le Services d'Action Bénévole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance :

-Monsieur Dumesnil - Question concernant l'état du garage du côté du parc et de savoir si on va réparer

-Monsieur Frédette - Dépôt d'une demande de connexion au réseau d'aqueduc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-08-185 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. Maurice Boissy,  
Appuyé par M. Jérémie Letellier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h22.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

JEAN CHENEY  
MAIRE

---

JAMES LANGLOIS-LACROIX  
DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



**APPROBATION PAR  
MONSIEUR LE MAIRE JEAN CHENEY  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE MARDI, LE 10 AOUT 2021 A 20H (Article 142 du C.M.)**

---

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean Cheney, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du Mardi, le 10 août 2021 à 20h et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le \_\_\_\_\_

---

Jean Cheney,  
Maire